

Feuille de route 2021-2027

de l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées

Approuvée à Creil,
le 4 décembre 2020



L'article L132-6
du code de l'urbanisme
mentionne que :



« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1. de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2. de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5. d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
6. de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
7. d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'Etat excède un montant déterminé par décret en Conseil d'Etat. »



Par l'intermédiaire du protocole Etat signé le 2 décembre 2020, de la convention ANCT signée le 7 octobre 2020 avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Etat confirme son soutien à celles-ci pour une durée de 7 ans. Au niveau local, ce soutien se prolonge au travers de la participation de l'Agence d'urbanisme au Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) support aux projets des collectivités locales. De grands « opérateurs » de l'Etat, tels que Action-Logement, l'Ademe, l'Anah ou l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) ont aussi signé des conventions avec la FNAU permettant des partenariats nationaux ou locaux, tout comme les énergéticiens que sont GrDF, EDF et Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Dans la continuité de ce choix de l'Etat, l'Agence d'urbanisme des vallées de l'Oise et ses principaux partenaires (collectivités locales, Région et Etat) **s'engagent à leur tour à un programme partenarial pluriannuel rappelant les grandes missions de l'Agence.**

Les deux ministères, celui de la transition écologique et celui de la cohésion des territoires et les relations avec les collectivités territoriales, ont signé ce protocole puisque l'Etat souhaite **investir sur le long terme pour des territoires sobres, résilients et inclusifs.**

Après une période intense de participation à l'élaboration des documents de planification stratégique (SCoT et PLUih, mais aussi SRADDET), **Oise-les-Vallées réinterroge son positionnement, ses missions et ses pratiques** afin de continuer à apporter à ses membres les services correspondant à leurs attentes.

L'Agence a un rôle à jouer en amont des choix et projets politiques afin d'enrichir la réflexion des élus et des services, initier et nourrir des approches d'anticipation et plus fondamentalement avoir un devoir d'interpellation de ses partenaires. Elle a aussi un rôle à jouer dans la connaissance du territoire et de l'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, plus que jamais, elle doit **travailler aux échelles qui dépassent les seules limites institutionnelles** pour favoriser une réflexion et un développement concerté et cohérent des vallées de l'Oise.

Compte tenu du positionnement **des vallées de l'Oise par rapport à l'Île-de-France** (Paris, Cergy et Roissy), et des grands projets d'infrastructure (liaison fluviale Seine-Escaut et liaison ferroviaire Picardie-Roissy), l'Agence doit étendre son périmètre de réflexion au bassin parisien et à l'axe Seine-Normandie en mettant en évidence les enjeux de cette proximité en matière de développement et d'aménagement durables pour la vallée de l'Oise.

De plus les réflexions de l'Agence peuvent aussi être portées à des échelles plus grandes qui pourraient être l'échelle pertinente des prochains documents de planification stratégique (régionaux, nationaux voire européens).

- Pour atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route, Oise-les-Vallées doit entretenir des contacts réguliers avec ses partenaires afin de bien définir, suivre les études et les missions et respecter un certain nombre de principes parmi lesquels :
- situer les réflexions dans une perspective de long terme/stratégique
- répondre au mieux aux attentes de ses partenaires,
- être force de propositions aux différents échelles,
- réaliser une production de qualité,
- diffuser et valoriser ses productions,
- être un tiers-lieu, lieu d'innovation et d'échanges

les axes de notre feuille de route pluriannuelle

2021-2027

axe 1

Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone des vallées de l'Oise pour renforcer son attractivité

La France s'est donnée comme objectif d'arriver à la neutralité carbone à l'horizon 2050 (document à disposition sur www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone).

Les vallées de l'Oise doivent devenir des territoires résilients aussi bien vis-à-vis des inondations que du réchauffement climatique, en particulier dans les domaines de l'habitat et de la mobilité.

axe 2

Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise

Les continuités écologiques, massifs forestiers zones humides et marais comme les terres agricoles font partie de la géographie des vallées de l'Oise. Elles doivent être protégées afin d'assurer le maintien de la biodiversité et stopper sa dégradation.

Dans les vallées de l'Oise, le cycle de l'eau est vulnérable et doit faire l'objet de toutes les attentions, aussi bien dans les milieux urbains que naturels. C'est à l'échelle des bassins versants primaires et secondaires que les réflexions de l'agence doivent porter.

Pour atteindre les objectifs fixés et apporter une valeur ajoutée au territoire et aux collectivités, l'Agence entend se concentrer sur trois grands domaines transversaux d'intervention

axe 3

Faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle pour renforcer la qualité de vie dans les vallées de l'Oise

Les économies mondiale, nationale comme locale sont en grande mutation du fait du développement du numérique mais aussi de la production d'énergie. Les mobilités des personnes comme des marchandises continuent à être un sujet récurrent dans les vallées de l'Oise. La mise en valeur des espaces urbains comme celle du patrimoine devra aussi être largement développée pour pouvoir fournir des conditions de bien-être aux citoyens, face au vieillissement inéluctable de la population.

Les partenariats / contributions à élargir

Compte tenu de ses missions, plusieurs collectivités ont rejoint Oise-les-Vallées pour participer à la prise de conscience globale des enjeux d'aménagement.

Des partenaires comme le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, le syndicat d'électricité 60 réfléchissent à leur adhésion ...

Cette participation peut se faire dans le cadre du programme partenarial ou des contrats « In House ». L'Agence déjà présente dans de nombreux réseaux va de plus en plus contribuer et partager des données mais aussi alimenter la Data, à travers les différentes plates-formes se créant (cartofriches, Geo2France...)

Enfin Oise-les-Vallées doit être le lien entre les partenaires et les citoyens, chacun apportant sa contribution. L'Agence peut organiser, mettre en musique et évaluer des politiques publiques.

déclinaison de ces axes dans les programmes partenariaux annuels

L'Agence d'urbanisme décline les grands axes de sa feuille de route autour de quatre grandes missions faisant elles-mêmes appel à des compétences spécifiques en économie, planification, urbanisme, aménagement, environnement, transport, social etc... et en changement d'échelle des territoires : du quartier à l'interrégional.

mission 1

La planification et la stratégie territoriale

C'est une mission historique de l'Agence à toutes les échelles : de l'échelle interrégionale à celle de l'îlot, les documents de planification stratégiques sont nombreux, évoluent au cours du temps mais contiennent à la fois le projet politique des élus, et le projet réglementaire s'imposant à tous.

mission 3

Les projets urbains et paysagers

Mission plus récente que les précédentes, elle permet d'obtenir le dessein des territoires à partir du dessin du projet urbain et du paysage à grande échelle comme celui de l'îlot ou du quartier.

mission 2

L'observation et l'évaluation des politiques publiques

C'est aussi une mission historique de l'agence à de nombreuses échelles, en particulier communale, mais aussi infra-communale ou supra-communale. Depuis plus de 25 ans, l'Agence utilise des bases de données qu'elle géolocalise dans un Système d'Information Géographique (SIG). Aujourd'hui elle utilise un webSIG permettant de suivre les évolutions du territoire et de réaliser les évaluations des politiques publiques.

mission 4

Diffusion et communication et conercation

L'Agence d'urbanisme a plusieurs collections de publication, les obser'**Vallées**, les info'**Vallées**, les Carnets d'urbaniste, Les points sur ... permettant de mettre en valeur les productions de l'Agence. Elle participe aussi à des productions nationales ou régionales, des séminaires ou colloques nationaux et elle devrait s'ouvrir prochainement aux réseaux sociaux, outil de communication non négligeables.





**Oise-les-Vallées
Agence d'urbanisme**

| 1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
60100 CREIL |

| Tél. 03 44 28 58 58 |

| E-mail :
information@oiselavallee.org |

| www.oiselavallee.org |